

Astrida , le 23 août 1956.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) N° 3484/Just.



Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Aff. MPANDAHANDE.

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence

à

K I G A L I.

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n° I249/RP 1519. du 26 juillet 56,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe P.V. de remise en
double exemplaire.--

L'Officier de Police Judiciaire,

STRIJBOS A.

GREFFIER TRIBUNAL RESIDENCE
KIGALI

Kigali, le 06 juillet 1956

N° 1249/RP. 1519

Objets saisis
Aff. INDIVIDUELLE

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

à BUKURU

21.8.56

3937/jest

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Tribunal a prononcé mainlevée et restitution au propriétaire des objets saisis suivants:

1 registre Ed. 1.
1 registre Ed. 2.

Veuillez donc bien les remettre à l'Officier de Police Judiciaire

et me faire tenir P.V. de remise en double exemplaire.

N-B. Ces objets - vous sont envoyés par même courrier,
- se trouvent chez vous.

Copie pour information:

Monsieur le Greffier du Tribunal de 1^{er} Instance de Kigali

INDIVIDUELLE

LE GREFFIER
P. DELFOSSE



PARQUET DE
à ASTRIJA

RMP. n° 7294/AP.519

PROCES-VERBAL DE REMISE D'OBJETS SAISIS

L'an mil neuf cent cinquante, 56 le, 25^e jour
Aff. du mois de AOÛT

Nous, PILKE Maurice
Officier du ~~Ministère Public~~ près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura,

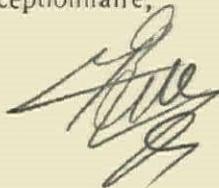
Nous trouvant à ASTRIJA
en présence des témoins STAYBOS . A. D.P.S. & Abid

avons remis au (~~à la~~) nommé (e) RUSASABA
les objets saisis ci-après, dont nous avons donné main-levée, objets inscrits au
R.O.S sous le numéro 528/6

1 Ruyik Mod A
1 Ruyik Mod B.

Dont acte.

Le réceptionnaire,



Les témoins,



L'O.M.P.

